



Réf.: MSI 2020-1054/JNS

Monsieur Michel Mangen
Président ADESP a.s.b.l.
24 rue de Bitbourg
L – 2957 Luxembourg

Luxembourg, 06-11-2020

Monsieur le Président,

Vous comprendrez sans doute que votre communiqué du 2 novembre 2020 duquel je souhaite formellement me distancier, appelle de ma part quelques commentaires et rectifications. Certaines assertions de votre communiqué sont des demi-vérités que je souhaite corriger.

À ce jour, il n'existe aucun accord quant à l'accès à la carrière B1 au sein de la Police grand-ducale et je déplore fortement vos insinuations prétendant quelconque mensonge ou dissimulation de ma part.

Dans ce dossier, comme dans tous mes échanges avec tous les syndicats en général et l'ADESP en particulier, j'ai toujours privilégié le dialogue, qui constitue à mes yeux la seule voie propre à assurer un échange fructueux et respectueux dans l'intérêt de chaque partie concernée.

Vous mentionnez ainsi un avant-projet de loi qui aurait été transmis au Ministère de la Sécurité intérieure après avoir été préparé par la Direction générale de la Police grand-ducale et l'ADESP et dont j'aurai nié l'existence dans un entretien avec le *Luxemburger Wort* du 26 octobre 2020.

Concernant cet avant-projet de loi, je réitère mes affirmations publiées dans l'article du *Luxemburger Wort*:

Le document dont il est fait mention est une simple ébauche élaborée par des représentants de l'ADESP et la Direction des Ressources humaines de la Police grand-ducale qui a servi de base pour de premières discussions. Etant donné son état actuel d'immaturation et les résultats des différentes consultations et entrevues menées entretemps, le document ne constitue pas une piste réaliste et par conséquent n'entre pas en considération pour emprunter le chemin législatif.

Comme je vous l'avais annoncé lors de nos derniers échanges, une réunion en vue de progresser dans le dossier portant sur l'accès à la carrière B1 au sein de la Police grand-ducale est prévue pour le 9 novembre 2020. Ce sera l'occasion de discuter en toute sérénité de propositions concrètes.

Croyez, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Ministre de la Sécurité intérieure,

Henri KOX